



VILLE DE GRASSE  
COURRIER ARRIVE LE

23 AVR. 2018

SERVICE URBANISME

Département des Alpes-Maritimes

Commune de Grasse

L46

« Sainte-Anne »

**Chemin de la Pouraque**

**DEMANDE DE SUPPRESSION  
D'UNE PARTIE LA ZONE N  
PREVUE AU FUTUR PLU**

**NOTE DE PRESENTATION  
ACCOMPAGNANT LA PRESENTE  
DEMANDE**

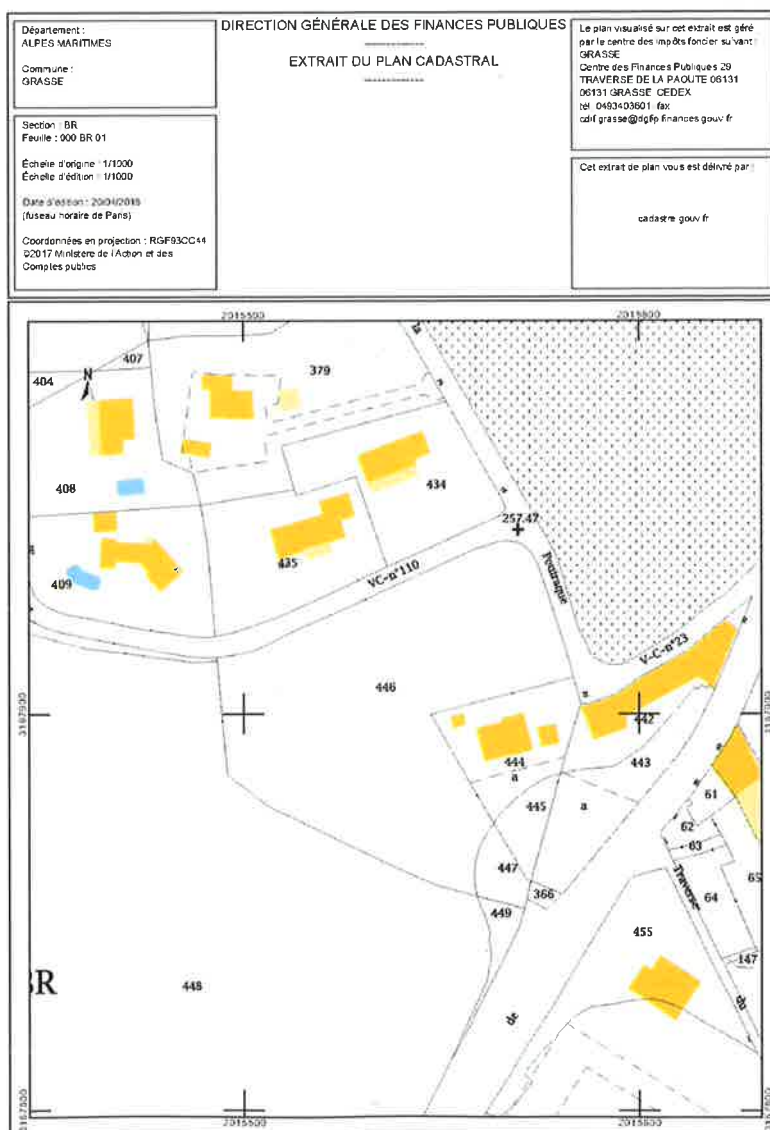
Madame FRANZ Sylviane (nom de jeune fille PIGAGLIO)  
82 chemin de la Pouraque  
06130 Grasse

## I – OBJET DE LA DEMANDE :

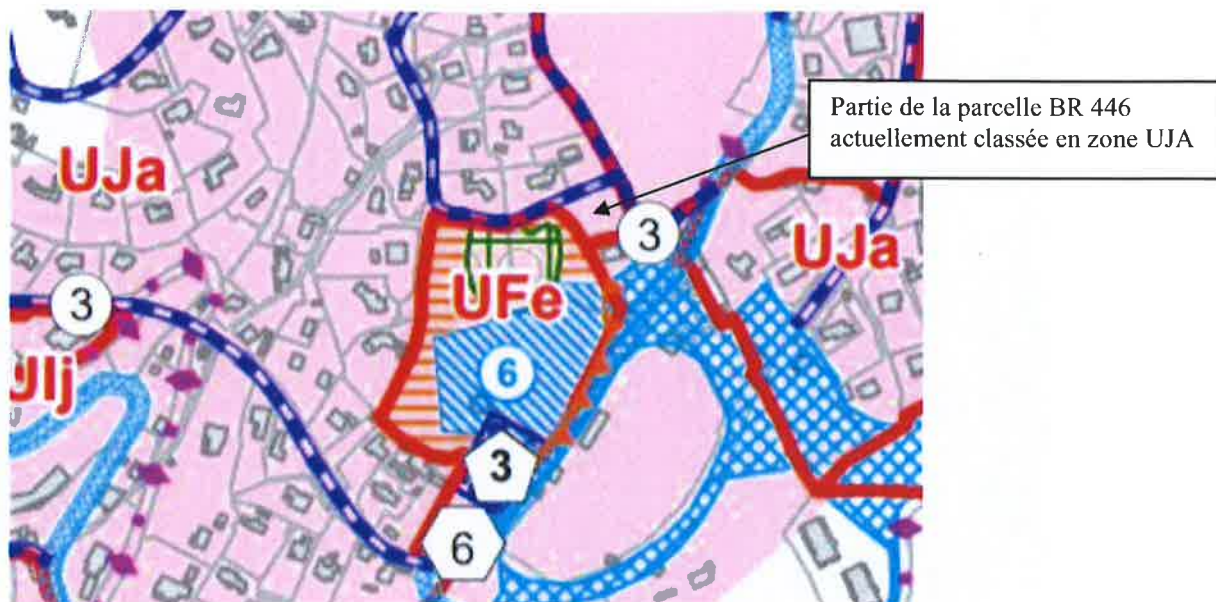
**Le présent dossier a pour objet la demande de suppression d'une partie de la zone N prévue au futur PLU pour retrouver le caractère constructible d'une partie du terrain (ancienne zone UJa)**

- Terrain objet de la demande :
- Commune : GRASSE
- Section : BR
- Parcelle : 446

Nous, M. et Mme FRANZ, habitons la maison édifée sur la parcelle BR n°444.



Au PLU en vigueur sur la commune de Grasse (PLU approuvé le 28/06/2007 et modification n°11 du 29/03/2016), la partie Nord-Est du terrain est située en zone UJa

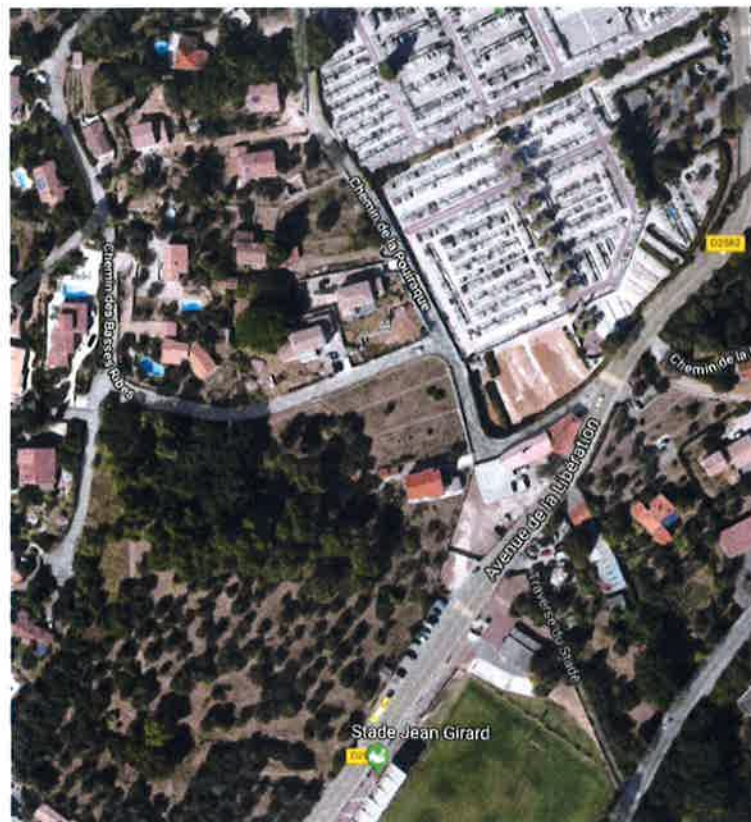


## II – SITUATION ET CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

La partie Nord-Est de la parcelle BR n°446 (soit 1 500m<sup>2</sup> environ), actuellement classée en zone UJa présente les caractéristiques suivantes :

- **Terrain dégagé** de tout arbre ou végétation remarquable
- **Continuité** des constructions entre les parcelles BR n°434 et 435 au Nord et la parcelle BR n°444 au Sud
- Terrain pouvant facilement accueillir une construction à usage d'habitation (villa simple ou villa comportant 2 logements) compte tenu de sa topographie.
- Accès existant (voir photo) qui devra être aménagé en cas de construction.







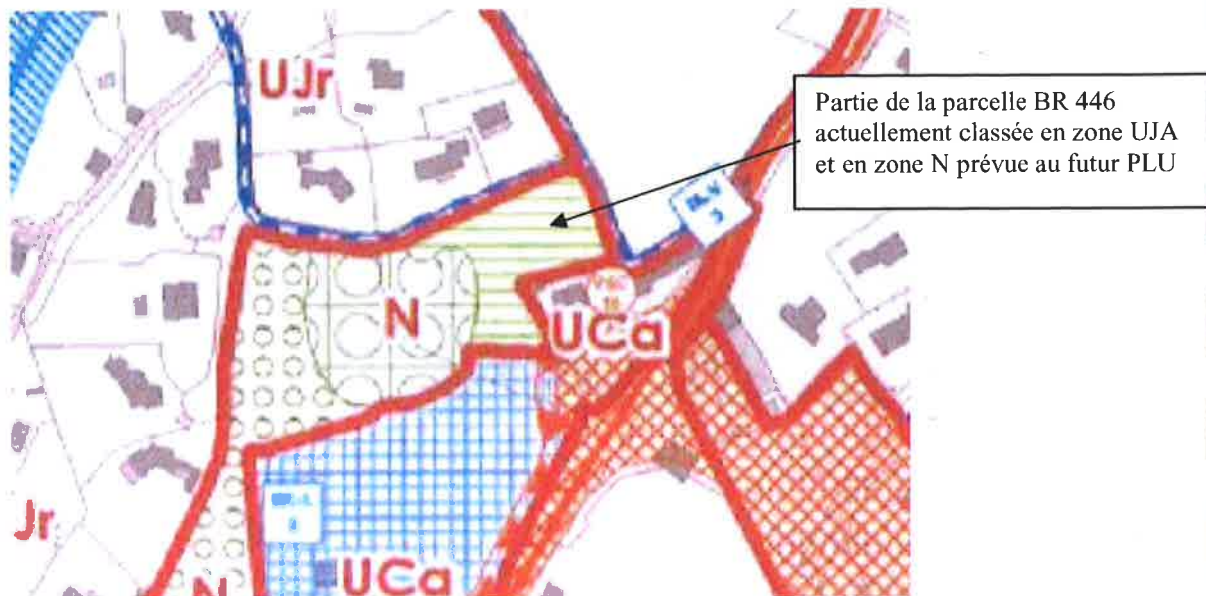


### III – PROJET DE PLU:

#### a) PLU en cours d'enquête publique :

Le PLU en cours d'enquête publique prévoit de classer la partie du terrain actuellement en zone UJa en zone N.

Ceci a pour conséquence de priver la totalité de la parcelle BR n°446 de tout droit à bâtir.



### IV – DEMANDE :

Compte tenu des arguments avancés au chapitre II.

**Nous avons l'honneur de vous demander la suppression de la zone N sur partie de la parcelle BR n°446.**

**Nous souhaiterions le maintien d'une zone constructible sur l'emprise de l'actuelle zone UJa (soit 1 500m<sup>2</sup> environ).**

Madame FRANZ Sylviane (nom de jeune fille PIGAGLIO)  
82 chemin de la Pouraue  
06130 Grasse